

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 21.11.2024

. d'affichage : 21.11.2024

N° de la délibération : 2024-172

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 50

. votants : 56

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, Mme GENSE Caroline, MM. GRAVET Jacques, HINAUT Guy, JOLY Vincent, MARTIN Michel, MERESSE Christian, MUSEUX Gérard, RICHARD Jean-Edouard, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZONE Nathalie,

M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.

M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.

M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.

M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. DUCAMPS Thomas.

Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.

Mme GENSE Caroline représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

M. GRAVET Jacques représenté par Mme ZURICH Christine, suppléante.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc

OBJET :

HABITAT CESSION DE LA PARCELLE AC 390 SUR NESLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

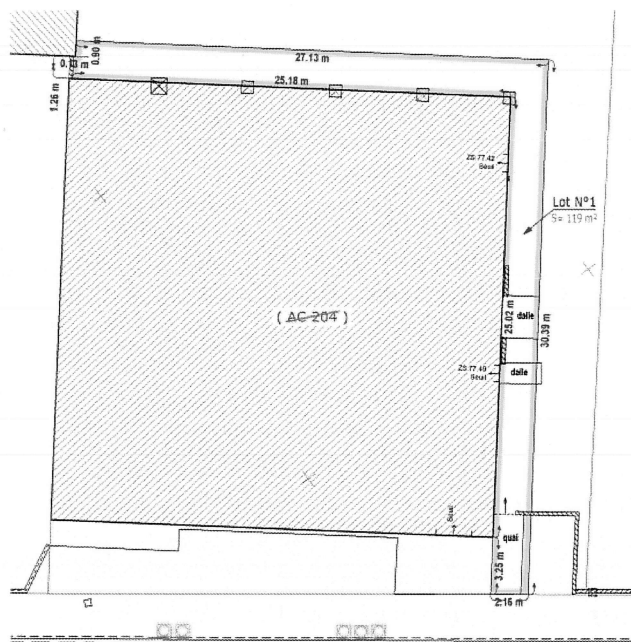
Considérant l'intérêt pour le groupe Edouard Denis d'acquérir la parcelle AC 390 d'une superficie de 119m², afin d'assurer l'accès au futur lotissement intergénérationnel de 68 logements sur Nesle,

Considérant la proposition d'acquisition de 35€ HT/m² du groupe Edouard Denis,

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du 18 septembre 2024,

Vu l'avis des domaines déposé le 12 septembre 2024,

Considérant que, le délai d'un mois étant dépassé, la Communauté de Communes est en droit de procéder à la cession,



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve la cession de la parcelle AC 390 de 119m², située à Nesle, à la société Edouard Denis, pour un montant total de 4 165€ HT net vendeur,

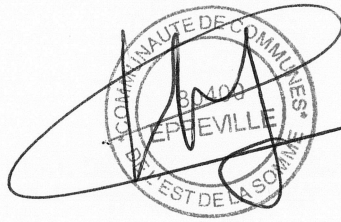
. précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur,

. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ en sa qualité de Vice-Président au Développement économique à signer l'acte de vente,

. autorise le Président ou Jean-Marc WISSOCQ à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

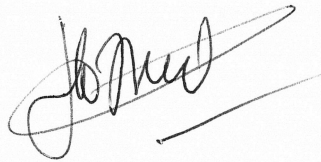
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 080-200070985-20241128-DELIB_2024_172-DE